

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### POUR L'EXERCICE 2020

Obligatoire depuis 1992, le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit être présenté au Conseil municipal dans un délai maximum de deux mois avant l'examen du budget primitif.

Par ailleurs, les articles L2312-1 et L3312-1 du CGCT relatifs au DOB, imposent la présentation au Conseil Municipal d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires.

Ainsi, l'objet de ce rapport est non seulement de présenter les grandes masses budgétaires mais aussi la structure et la gestion de la dette et enfin de permettre aux différents groupes d'effectuer des propositions.

La Loi de Finances 2020 amène certains changements pour le budget des collectivités territoriales avec notamment **la réforme de la taxe d'habitation** :

- Suppression totale de la taxe pour les 80% des ménages les moins aisés (gel des taux pour les 20% restants),
- L'état se substitue aux contribuables pour le paiement de la taxe.

A partir de 2021, la part de TFPB affectée jusqu'alors aux départements sera affectée aux communes, avec un mécanisme de compensation appelé le coefficient correcteur.

En parallèle, on relève la **stabilité de la DGF** : 26.9 milliards d'euros en 2020 à périmètre constant.

Si le niveau des dotations reste semblable à celui des années précédentes, **les parts de péréquation** augmentent en son sein. On note l'augmentation de l'enveloppe dévolue à la péréquation de 180M€, avec 90M€ pour la DSR et 90M€ pour la DSU.

Le soutien de l'Etat à l'investissement local cette année n'amène pas de changement particulier :

- Sous l'effet du cycle électoral et de la reprise de l'investissement local, **le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** bénéficie de 6 Md€ de crédits en 2020, soit + 0,4 Md€ par rapport à 2019.
- La réforme de la perception automatisée du FCTVA est quant à elle repoussée.
- **Les dotations d'investissement** sont maintenues à 2 Md€ dont 1,8 Md€ pour le bloc communal et 0,2 Md€ pour les départements.

Autre évolution importante à noter cette année, le nombre d'habitants de Thorigny-sur-Marne passe d'environ 9 800 à 10 300. La Ville entre donc dans la strate des communes de 10 000 à 30 000 habitants.

**Cette hausse de la population** amène deux changements principaux au titre du budget, à savoir que :

- La Ville ne touchera plus la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) mais la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), soit une augmentation prévisionnelle de 0.82€/hab. entre 2019 et 2020 ;
- Les ratios financiers de référence changent avec la strate de la Ville, ils seront à analyser avec attention.

Dans ce contexte, certains chiffres annoncés dans ce rapport sont des estimations, les montants indiqués seront précisés en fonction de nouvelles informations et des notifications correspondantes.

Les réunions d'arbitrage budgétaire avec les services sont en cours et la non-connaissance des montants précis des dotations de l'Etat et de certaines recettes rendent difficile le calcul du BP 2020.

Afin d'améliorer la sincérité du budget, il a été décidé de reprendre les résultats 2019 dès le budget primitif. Cela évite d'inscrire des recettes d'emprunt importantes au BP qui ne sont pas contractées par la suite.

A ce stade, le rapport d'orientation budgétaire inclue en partie, des évolutions liées à la crise sanitaire du Covid19. En outre, ses impacts chiffrés ne sont pas encore tous disponibles de manière précise.

## I- BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

Malgré un contexte incertain, les principales orientations ont été définies :

- Evolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement
- Pas d'augmentation des taux d'impôts locaux
- Maintien des politiques tarifaires, sociales et événementielles
- Stabilité de l'autofinancement

Rappel du Budget Primitif 2019 :

Dépenses : 12 944 252 €

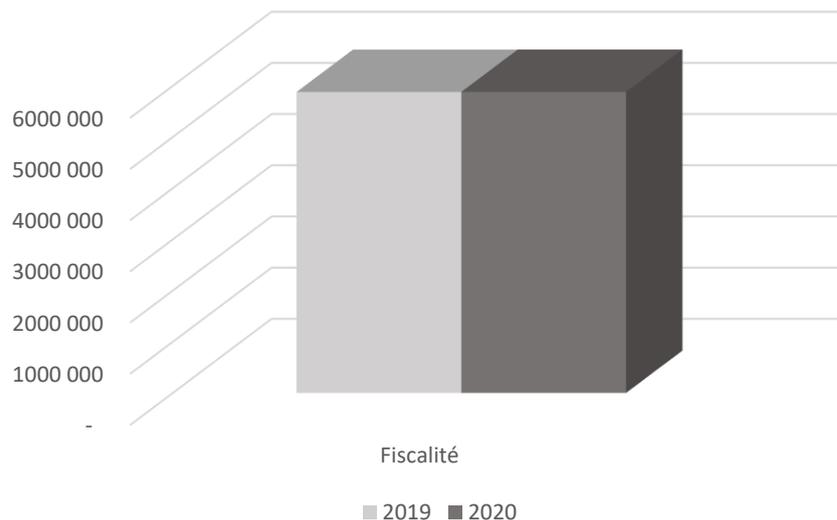
Recettes : 11 694 948€

Résultat de fonctionnement n-1 reporté : 1 249 304€

### 1) RECETTES

- Fiscalité : non notifié à ce jour (→ prévisions de stabilité de la recette)  
Pas d'augmentation des taux en 2020. Poursuite de la réforme d'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables avec compensation de la part de l'Etat :

Années	2019	2020
au BP	5 878 040	5 880 000
ratio /hab.	605 €/hab.	569 €/hab.



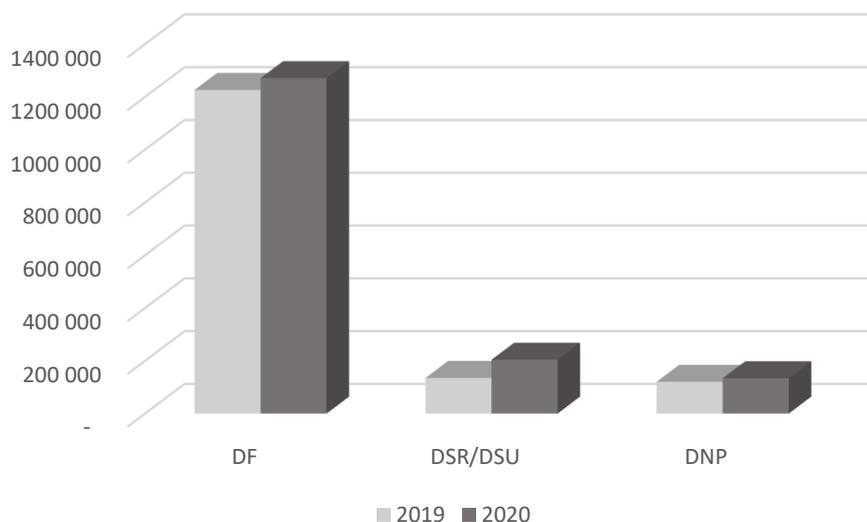
○ Dotations : 1 555 000 €

La DF, la DSU, la DNP et le FSRIF seront communiqués ultérieurement mais les premières informations laissent entendre une stabilisation des dotations. Ainsi, les montants estimés, pour 2020, sont :

	2019	2020
<b>DF</b>	1 226 395	1 271 000
ratio /hab.	126 €/hab.	123 €/hab.

<b>DSR/DSU</b>	135 152	204 000
----------------	---------	---------

<b>DNP</b>	120 505	110 000
------------	---------	---------

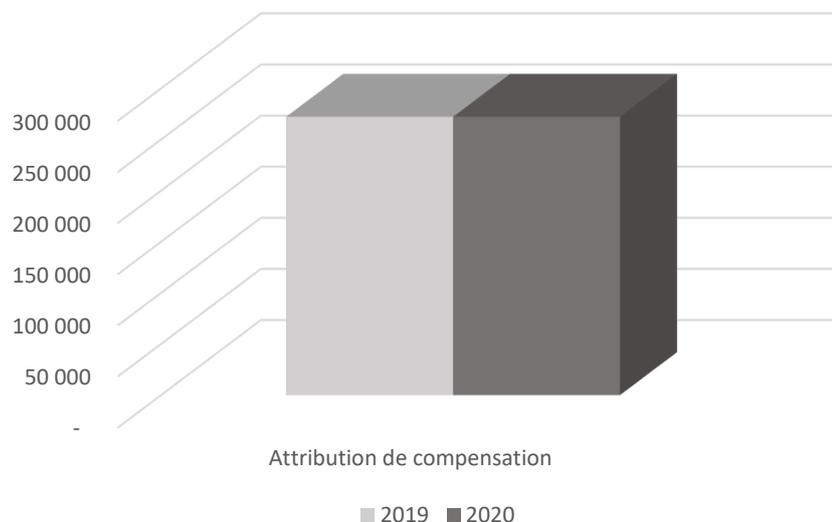


○ FSRIF : la hausse prévue est liée à l'évolution de la population mais aussi à une hausse du montant global du fonds décidée dans le cadre de la LF2020

<b>FRISF</b>	<b>2020</b>
au BP	553 000

- **Tarification :**  
 Maintien de la politique tarifaire notamment au quotient familial. Pas d'augmentation des tarifs pour les familles en ce qui concerne la prestation telles que la restauration scolaire, les accueils de loisirs ou la structure petite enfance.
- **Subventions :**  
 Candidature aux différents appels à projet mis en place dans ces certains secteurs (enfance, jeunesse).  
 Interrogations importantes sur les subventions actuelles octroyées pour les structures petite enfance, accueil de loisirs, centre social.
- **Intercommunalité :**  
 Cette année, comme aucun transfert de compétences n'est envisagé vers la CA Marne et Gondoire, l'attribution de compensation reste identique soit 272 300€.

	<b>2019</b>	<b>2020</b>
au BP	272 300	272 300
ratio /hab.	28 €/hab.	26 €/hab.



- **Prestations familiales :**  
 Un point d'attention particulier est à noter quant aux prestations familles qui ne sont plus transférées par la Mairie.

## 2) DEPENSES

- Les frais de personnel (chapitre 012 + comptes 6184, 6225, 6256 et 653)  
BP 2019 : 7 221 493 € + décision modificatrice de 215 812 €  
Estimation BP 2020 : 7 200 000 €  
A ce stade, l'évolution de la masse salariale est maîtrisée. Elle inclue le GTV et les nouvelles autres dépenses (créations de postes nécessaires à l'activité).

En 2019, le nombre d'agents territoriaux de la Ville s'élevait à 154 ETP (effectifs budgétaires), soit 15,8 agents pour 1 000 habitants.

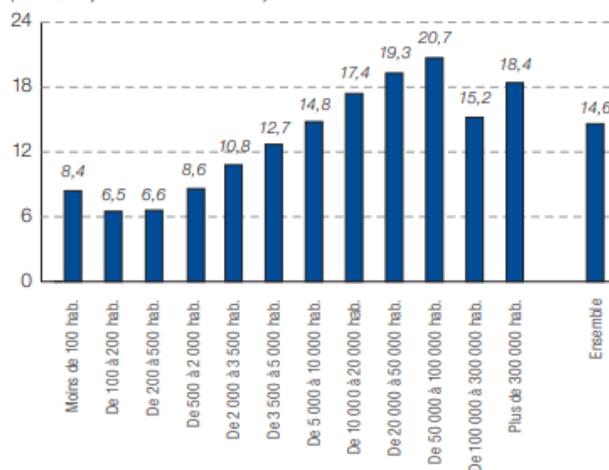
A titre de comparaison, ci-dessous figurent les moyennes nationales :

### Agents territoriaux pour 1 000 habitants

Le nombre d'agents territoriaux par habitant est de 14,6 agents en équivalent temps plein pour 1 000 habitants. Ce taux d'administration est plus faible dans les petites communes et plus élevé dans les grandes.

► Voir fiche 8-4

(en EQTP pour 1 000 habitants)



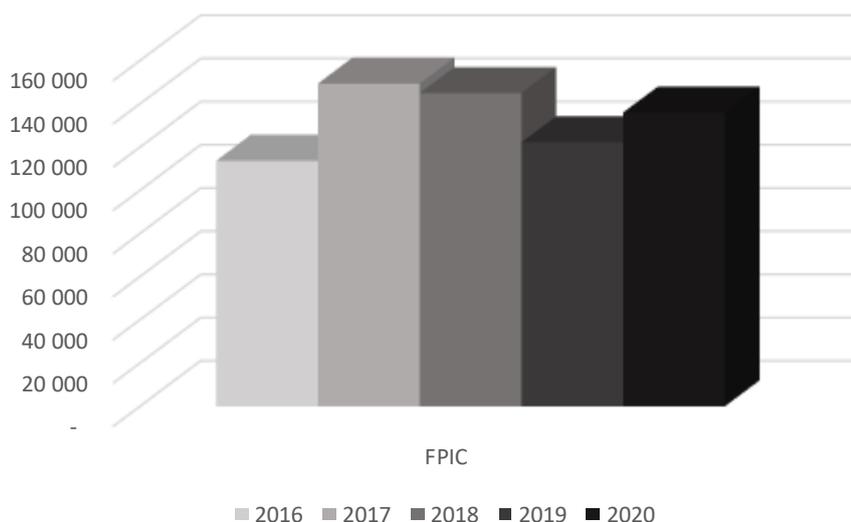
Source : Insee, SIASP.

EQTP : équivalents temps plein.

Thorigny présente une moyenne d'agents/habitants inférieure à celle des communes de 10 000 à 20 000 habitants qui devient la référence à partir de 2020 (15,8 contre 17,4).

- Associations : les montants 2020 sont en cours d'étude mais le dispositif 2019 sera reconduit. Les chèques loisirs seront également intégrés.
- Les dotations aux amortissements : en cours de calcul  
L'évolution de ce poste reste aléatoire puisqu'il dépend du nombre, du montant et du type de matériel acheté.
- Charges à caractère général :  
Des marges de manœuvre ont encore été dégagées sur le chauffage et sur certaines prestations exécutées par les entreprises (éclairage public, bâtiments, voirie).
- Prélèvements obligatoires
  - Le Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales n'a pas été encore notifié mais les informations en cours permettent d'estimer le montant 2020 à 136 000 €.

<b>FPIC</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
au BP	113 728	149 459	145 000	122 219	136 000



- Solidarité et Renouvellement Urbain (Loi SRU) : le prélèvement pour nombre de logements insuffisants est stable depuis 3 ans pour être maintenu à 30 000€ en 2020.
- Aides sociales :  
En raison de la crise sanitaire actuelle liée au Covid19, une mise en réserve de 200 000€ est réalisée dans un premier temps.

Il est actuellement impossible de faire une estimation de l'évolution des dépenses et des recettes engendrées par le Covid19. Une modification du budget devrait avoir lieu dans le courant de l'automne 2020.

### 3) REMARQUE GENERALE :

Au regard de l'évolution de ces recettes et dépenses de fonctionnement depuis 2014, une attention particulière est ici portée sur les baisses de recettes et le montant des contributions.

Le résultat est obtenu en prenant en compte :

- L'évolution du montant global de dotations (DGF, FSRIF et compensation fiscale), soit -1,4 M€ de baisse cumulée entre 2014 et 2020 ;
- Le montant des contributions (FPIC et SRU) versées chaque année depuis 2014, soit -0,87 M€ entre 2014 et 2020.

Depuis 2014, le montant cumulé des pertes de recettes de fonctionnement est proche de -2,28 M€.

## II- BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020

## 1) RECETTES

- Subventions : 80 000 €
- Taxe d'aménagement : 200 000 €
- FCTVA : 200 000 €
- Dotations aux amortissements : en cours de calcul
- Avances forfaitaires sur marchés : en fonction des projets retenus
- Autofinancement : ? € (*en cours de calcul*)
- Emprunt à définir : ? €

## 2) DEPENSES

Les dépenses d'investissement se caractérisent par deux objectifs :

-poursuivre la politique d'acquisition foncière afin d'augmenter le patrimoine de la Ville et permettre l'implantation de différentes activités : services publics locaux, activités économiques et commerces de proximité.

-maintien des projets de développement du territoire : redynamisation du centre-ville (aménagement, circulation, stationnement, affectation des services publics locaux).

Le Budget Primitif ne comportera aucun engagement pluriannuel.

## III- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE :

### 1) STRUCTURE DE LA DETTE

Encours total de la dette au 01 janvier 2020 : 5 065 617 €

Il est composé de 14 emprunts non structurés basés sur du taux fixe ou du taux variable.

La dette est indexée :

- à 80% sur du taux fixe allant de 0% à 4,46%
- à 20% sur des taux variables ou révisables.

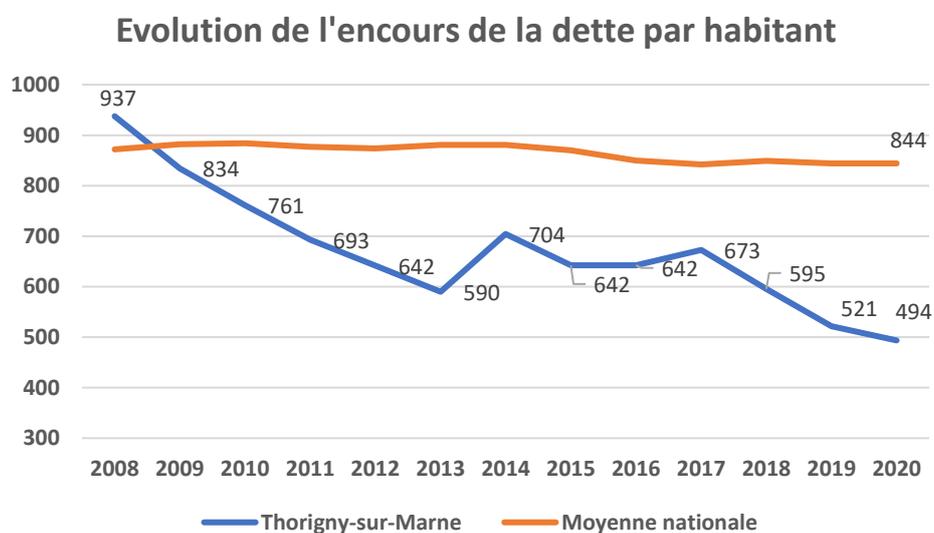
Les taux d'intérêts sont restés très bas en 2019. Cette année, les prévisions de crédits contiennent à la fois une diminution de charge sur les emprunts existants et une provision légèrement élevée en cas de remontée des taux pour les contrats à venir.

L'année 2019 marquait la dernière échéance de deux emprunts de plus de 300 000€, ils sont désormais remboursés et clôt. En 2020, un nouvel emprunt de 2,5M€ est contracté avec une première échéance dans le cours de l'année. De ce fait, et en

raison du vieillissement de la dette, le capital de la dette augmente en investissement pour atteindre 727 000€ (*chiffre provisoire*) (contrats à venir inclus).

## 2) GESTION DE LA DETTE

En 2020, la Commune affiche un ratio d'endettement par habitant de 494€ très inférieur à la moyenne 2019 de la strate de 844€ par habitant.



L'estimation de l'emprunt, variable d'ajustement entre les dépenses et les recettes d'investissement, s'effectuera en fonction des projets d'investissement retenus.

Le recours à l'emprunt, si besoin, sera réalisé le plus tard possible dans l'année de manière à ne pas augmenter inutilement les dépenses. Les taux variables restent attractifs non seulement par leur faible montant mais aussi par la souplesse de leur renégociation et les moindres frais bancaires initiaux. De plus, le niveau des emprunts à taux fixe est également intéressant. L'arbitrage entre fixe et variable s'effectuera en toute transparence selon les conditions les plus avantageuses du moment.